



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 26 janvier 2026

Nos réf. : AE/26/0051

N° dossier : 2026-005

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Président du Conseil régional Haut-de-France

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Demande de modification du programme régional FEDER/FSE+/FT J Hauts-de-France
2021-2027

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 7 janvier 2026 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **22 janvier 2026**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante :
<http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>
et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL